

Rapport de la Commission de Gestion et Finances du Conseil Communal de Saint-George

Préavis municipal n° 07/2023

Budget 2024

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission de Gestion et Finances, composée de Messieurs Pascal Capon, Président ad intérim en l'absence de Madame Zoé Frédérique Oulevey, Olivier Fallet, Arthur Domenig rapporteur, Michel Kocher et Madame Michèle Rufenacht s'est réunie les 13, 22 et 27 novembre 2023 à la salle de Municipalité en présence de M. Frédéric Rohrbach Syndic les 13 et 27 novembre et Mme Anne-Marie Christen, boursière, le 13 novembre, pour statuer sur le préavis municipal No 07/2023 - Budget 2024.

Point 1 : Administration Générale

Point 110 : Administration

Point 110.3010.001 – Traitements employés communaux

La Commission de Gestion et Finances relève l'augmentation de la charge de travail des employés communaux à 2 équivalents temps plein. La Commission espère que cette répartition permettra d'assurer une exécution soignée des différentes tâches relatives à ce poste.

Point 111 : Administration générale

Point 111.4313 Permis de construire

La Commission de Gestion et Finances relève une baisse des revenus en référence aux comptes 2022, imputable au blocage des constructions, dû au dossier PaCom. Pour information cette différence représente la moitié du déficit du budget 2024.

Point 2 : Finances

Point 220 : Service de la dette

Point 220.3210 - Intérêts dettes

La Commission de Gestion et Finances relève le montant de CHF :10'000.-. Il s'agit en réalité du regroupement de plusieurs prêts bancaires ainsi que de la négociation du taux d'intérêt à 2.45 %.

Point 3: Domaines et Bâtiments

Point 350.3141.020 - Bâtiments - Mise en place serrures digitales

Point 351.3140.001 – Maison de Commune - Entretien

Point 356.3140.001 – Salle Polyvalente - Entretien

Le montant total pour la mise en place de serrures digitales dans ces bâtiments et l'achat du programme de gestion représente un total de CHF : 21'000.-

Devant l'interrogation de la Commission de Gestion et Finances sur la nécessité de cet investissement, la Municipalité explique que ce système mettra fin aux problèmes rencontrés avec la gestion des clés, notamment la perte fréquente de celles-ci.

Point 356 – Salle polyvalente et 357 – Collège – UAPE – restaurant scolaire.

Point : 356.3120.001 Electricité

La Commission de Gestion et finance relève la diminution des charges et félicite la Municipalité de son efficace négociation du contrat avec la Romande Energie.

Point 4 : Travaux

Point 430 Réseau routier

Point 430.3145.005 - Entretien réseau d'éclairage

La Commission de Gestion et Finances relève l'achat d'un lampadaire à l'arrêt de bus et passage piétons « Maison Neuves » sur demande du voyer cantonal pour un montant de CHF : 17'000.-

Point 460 - Egouts

Point 460.3191.002 - Imputation interne : frais de personnel

L'augmentation de ce poste s'explique par le transfert de l'exécution des travaux d'entretien par le proposé à la STEP, aux employés communaux.

Point 5 : Instruction publique et cultes

Point 510 : Enseignement primaire

Point 510.3010.001 - Salaire patrouilleurs et pédibus

La Commission de Gestion et Finance relève la mise en place d'un Pedibus supplémentaire pour le trajet des Molards à l'école pour un montant de CHF : 12'000.-

Point 7 : Sécurité sociale

La Commission de Gestion et Finances relève que ces postes sont en constante augmentation et qu'ils sont hors du contrôle de la Commune.

Point 8 : Services industriels

Point 810 Service des eaux

Point 810.3123.003 - Electricité

La Commission de Gestion et Finances relève le montant des charges de CHF : 38'000.- Elle suggère à la Municipalité d'étudier la possibilité d'un approvisionnement électrique par des panneaux solaires.

Conclusions.

Le budget a été étudié de manière approfondie. La Commission de Gestion et Finances remercie M. Frédéric Rohrbach, Syndic et Mme Anne-Marie Christen, boursière pour leurs explications et pour leurs réponses aux nombreuses questions soulevées.

La Commission de Gestion et Finances relève que le total des intérêts bancaires de CHF : 77'400.- représente 1.6% du total des emprunts au 31 décembre 2023 (CHF : 4'821'264.-) Malgré un budget établi avec rigueur, nous constatons que le budget 2024 prévoit un excédent de charges de CHF : 41'030.- soit 0,8 % du budget total.

Dans cette situation particulière et au contexte économique incertain, la Commission de Gestion et Finances remercie la Municipalité pour l'établissement d'un budget réaliste qui garde un bon niveau de prestations dans un contexte toujours compliqué.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission de Gestion et Finances demande au Conseil communal d'approuver :

- Le préavis n° 07/2023 - Budget 2024 tel que présenté

Nous vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Le Président ad-intérim



Pascal Capon

Le rapporteur



Arthur Domenig

Une membre



Michèle Rufenacht

Un member



Olivier Fallet

Un membre



Michel Kocher